



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DU NORD  
ARRONDISSEMENT de DOUAI  
VILLE D'AUBIGNY AU BAC



## RAPPORT D'ENQUETE PUBLIQUE

ELABORATION DU PLAN LOCAL  
D'URBANISME DE LA  
COMMUNE D'AUBIGNY AU BAC

Siège de l'enquête :

Mairie d'AUBIGNY AU BAC  
1 Place du Général de Gaulle  
59 265 AUBIGNY AU BAC

Enquête publique du Lundi 15  
Octobre au Vendredi 16  
Novembre 2018 inclus

Décision du Président du Tribunal  
Administratif de Lille :  
n° E189000132/59 du 17/09/2018

Arrêté du Maire de la commune  
d'AUBIGNY AU BAC : n°2018/09/80 du  
27 Septembre 2018

Commissaire enquêteur :  
François DEBSKI

# SOMMAIRE

<b>Chapitre 1 : Généralités, cadre de l'enquête</b>	
1-1 Objet de l'enquête	3
1-2 Cadre juridique	3
1-3 Nature, caractéristique et enjeux du projet	5
1-4 Concertation	
<b>Chapitre 2 : Organisation et déroulement de l'enquête</b>	
2-1 Organisation	5
2-2 Mesures de publicité et avis d'enquête	6
2-3 Composition du dossier d'enquête	7
2-4 Registre d'enquête et clôture de l'enquête	7
2-5 Climat général de l'enquête	
<b>Chapitre 3 : compte rendu de la contribution publique</b>	
3-1 Généralités	8
3-2 Au cours des permanences ou envoi adressé au commissaire enquêteur	8
3-3 Sur le registre d'enquête	8
3-4 Avis des personnes publiques associées	8
3-5 Résultat du dépouillement des avis du public	8
<b>Chapitre 4 : Conclusion du rapport</b>	9
<b>Avis et conclusions du commissaire enquêteur</b>	11
<b>Pièces jointes :</b>	
N°1 = Délibération du Conseil Municipal du 12 Aout 2015 ;	
N°2 = Délibération du Conseil municipal du 28 Novembre 2018 ;	
N°3 = Délibération du Conseil Municipal du 4 Novembre 2018 ;	
N°4 = Délibération du Conseil Municipal du 25 Mai 2018 ;	
N°5 = Décision désignation du CE du Président du TA ;	
N°6 = Arrêté municipal n°2018/09/80 prescrivant les modalités de l'enquête ;	
N°7 = Parution Voix du Nord du 29/09/2018 ;	
N°8 = Parution Nord Eclair du 29/09/2018 ;	
N°9 = Parution Voix du Nord du 16/10/2018 ;	
N°10 = Parution Nord Eclair du 16/10/2018 ;	
N°11 = Parution l'Observateur du Douaisis du 18/10/2018 ;	
N°12 = Copie de l'avis d'enquête ;	
N°13 = Photographie de l'affichage extérieur ;	
N°14 = Photographie de l'affichage intérieur ;	
N°15 = Photographie du balisage intérieur.	

### 1-1 : Objet de l'enquête

La ville d'AUBIGNY AU BAC, d'une superficie de 5.16 km<sup>2</sup>, est située sur la Communauté d'Agglomération du Douaisis (CAD) qui compte environ 155 000 habitants dans 35 communes. La ville d'AUBIGNY AU BAC compte une population 2015 de 1189 habitants (2015) soit une densité de 230 habitants/km<sup>2</sup>. La Communauté Urbaine est intégrée dans le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Grand Douaisis qui a été approuvé le 19 Décembre 2007, modifié le 20 Septembre 2011 et qui est actuellement en cours de révision depuis le 15 Octobre 2015.

En substitution du POS existant, l'élaboration du PLU de la commune d'AUBIGNY AU BAC a été prescrite par délibération du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> Aout 2015 (Pièce jointe n°1) modifiée par celle du 28 Novembre 2015 (Pièce jointe n°2) et complétée par celle du 4 Novembre 2016 délibérant sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). (Pièce jointe n°3)

Il a été arrêté par délibération du Conseil Municipal en date du 25 Mai 2015. (Pièce jointe n°4)

La commune d'AUBIGNY AU BAC a demandé par courrier en date du 5 Septembre 2018 à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Lille de désigner un commissaire enquêteur en vue de procéder à l'enquête publique ayant pour objet l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme.

C'est cette élaboration qui fait l'objet de l'enquête qui s'est déroulée pendant 33 jours du Lundi 15 Octobre 2018 (date d'ouverture de l'enquête) au vendredi 16 Novembre 2018 inclus, et par conséquence du présent rapport.

### 1-2 : Cadre juridique

Enquête publique prévue par :

- Le code de l'urbanisme, articles L.123-1 à L 123-20 et R.123-1 à R.123-5 relatifs à la procédure d'élaboration des plans locaux d'urbanisme.
- Le code de l'environnement, articles L 123-1 à L 123-20 et R 123-1 à R 123-25 relatifs aux enquêtes publiques relatives aux opérations susceptibles d'affecter l'environnement.
- La décision n° E18000132/59 du 17 Septembre 2018 du Président du Tribunal Administratif de Lille désignant le Commissaire Enquêteur. (Pièce jointe n°5)
- L'arrêté n°2018/09/80 de Monsieur le Maire de la commune d'AUBIGNY AU BAC en date du 27 Septembre 2018 fixant les modalités de l'enquête. (Pièce jointe n°6)

### 1-3 : Nature, caractéristique et enjeux du projet

Le projet soumis à l'enquête publique concerne l'élaboration du PLU de la ville d'AUBIGNY AU BAC arrêté par délibération du Conseil Municipal en date du 25 Mai 2018.

La ville veut se doter d'un Plan Local d'Urbanisme qui exprimera les ambitions municipales d'AUBIGNY AU BAC dans le cadre d'un projet d'aménagement et de développement durable qui se traduit en six axes :

- **Une politique d'aménagement, d'urbanisme et d'habitat :**
  - Viser une croissance modérée à l'horizon 2030 ;
  - Urbaniser en priorité au sein du tissu urbain et renforcer la centralité ;
  - Prévoir la conversion des sites délaissés ;
  - Intégrer la prise en compte des contraintes à la logique d'urbanisation ;
  - Parvenir à un équilibre social de l'habitat en favorisant la diversification du parc de logements ;
  - Limiter le mitage urbain et le développement non maîtrisé des Habitats Légers de Loisir ;
  - Permettre le développement ou l'amélioration des réseaux d'énergie du territoire.
  
- **Un projet de développement économique, des loisirs, des communications numériques et de l'équipement commercial :**
  - Pérenniser l'activité agricole et permettre son développement ;
  - Maintenir les équipements et services et assurer la faisabilité des futurs projets ;
  - Maintenir une complémentarité entre commerces de proximité et de grandes surfaces ;
  - Permettre l'implantation de nouvelles activités économiques par une optimisation des surfaces encore disponibles en tissu urbain existant ;
  - Permettre la promotion touristique du territoire et des loisirs en cohérence avec l'environnement urbain, naturel et agricole ;
  - Améliorer l'accès aux communications numériques.
  
- **Une politique en matière de transports et déplacements :**
  - Valoriser et renforcer le maillage doux au sein du village et à travers la plaine agricole pour favoriser la découverte du territoire et valoriser le cadre de vie ;
  - Anticiper la question du stationnement dans l'organisation du futur développement urbain ;
  - Favoriser l'utilisation du train ;
  - Marquer les entrées de ville.
  
- **Une politique en matière de préservation du paysage et du patrimoine :**
  - Maintenir les perspectives paysagères vers la plaine agricole et la trame bocagère du lit de la Sensée ;
  - Conserver et valoriser le patrimoine remarquable ;
  - Parvenir à une bonne intégration des futures constructions.

- **Une politique en matière de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers et maintien des continuités écologiques :**
  - o Préserver et valoriser les espaces à forte valeur environnementale ;
  - o Assurer le maintien de corridors végétalisés et fluviaux le long du lit de la Sensée.
  
- **Des objectifs de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.**

Conformément au code de l'urbanisme, article L 123-13 cette élaboration du PLU de la ville d'AUBIGNY AU BAC ne peut être approuvée par le conseil municipal qu'après une enquête publique conduite dans le cadre défini par le code de l'environnement.

#### *1-4 : Concertation*

Conformément à l'article L 123-13 du Code de l'urbanisme, l'élaboration de ce PLU a été notifié aux personnes publiques associées. Cette notification a été faite par le Maire de la commune d'AUBIGNY AU BAC par lettre datée du 27 Juin 2018.

A l'ouverture de l'enquête ont été remis au Commissaire enquêteur les avis suivants :

- o SCOT du Grand Douaisis ;
- o Communauté d'Agglomération du Douaisis ;
- o Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers de la DDTM (trois avis) ;
- o Chambre d'Agriculture ;
- o Département du Nord ;
- o Service études, planification et aménagement territorial de la DDTM ;
- o TRAPIL ;
- o SNCF ;
- o Syndicat Mixte des Transports du Douaisis (SMTD).

## *Chapitre 2 : Organisation et déroulement de l'enquête*

### *2-1 : Organisation*

Par délibération du 25 Mai 2018 le conseil municipal a arrêté le projet d'élaboration du PLU et autorisé l'ouverture de la procédure de mise en place. (Pièce jointe n°4).

Par décision n°E18000132/59 du 17 Septembre 2018 le Président du Tribunal Administratif de Lille a désigné Mr François DEBSKI commissaire enquêteur pour cette enquête concernant la ville d'AUBIGNY AU BAC. (Pièces jointe n°5)

Monsieur le Maire d'AUBIGNY AU BAC a prescrit par arrêté n° 2018/09/80 du 27 Septembre 2018 une enquête publique concernant :

- L'élaboration du PLU ;
- Fixé la période d'enquête de 33 jours consécutifs du Lundi 15 Octobre 2018 au Vendredi 16 Novembre 2018 inclus ;
- Fixé les modalités de l'enquête et les dates auxquelles le commissaire enquêteur désigné par le tribunal administratif se tiendra à la disposition du public à la mairie d'AUBIGNY AU BAC :
  - Le Lundi 15 Octobre 2018 de 9h00 à 12h00 ;
  - Le Samedi 10 Novembre 2018 de 9h00 à 12h00 ;
  - Le Vendredi 16 Novembre 2018 de 13h30 à 16h30.
- Définit l'adresse à laquelle peuvent être formulé par courrier les observations du public.
- Définit l'adresse électronique pouvant recevoir les observations du public.

Le commissaire enquêteur a rencontré Monsieur Raphael CORTE, Directeur Général des Services de la mairie d'AUBIGNY AU BAC, le 25 Octobre 2018 afin de prendre connaissance du dossier soumis à l'enquête, et arrêter les modalités des permanences en mairie.

## *2-2 : Mesure de publicité et avis d'enquête*

### *2-2-1 Avis dans la presse*

La mairie a fait paraître les avis d'information du déroulement de l'enquête dans les journaux suivants :

- ▲ Première publication :
  - La Voix du Nord du 29 Septembre 2018 ; (Pièce jointe n°7)
  - Nord-Eclair du 29 Septembre 2018 ; (Pièce jointe n°8)
  - L'observateur du Douaisis du 18 Octobre 2018 ; (Pièce jointe n°11)
- ▲ Deuxième publication :
  - La Voix du Nord du 16 Octobre 2018 ; (Pièce jointe n°9)
  - Nord-Eclair du 16 Octobre 2018 ; (Pièce jointe n°10)

### *2-2-2 Affichage municipal*

L'avis d'enquête, (Pièce jointe n°12), a été affiché sur le tableau d'affichage extérieur à la Mairie d'AUBIGNY AU BAC. Ce document est visible de l'extérieur, et accessible en dehors des heures d'ouvertures diurnes de la mairie. (Pièce jointe n°13) Il a également été affiché sur le tableaux intérieur de la Mairie et est visible pendant les heures d'ouverture de la Mairie. (Pièce jointe n°14)

Une vérification de cet affichage a été faite en date du 3 Octobre 2018 et tout au long de la phase publique de l'enquête.

L'affichage sur site respecte l'arrêté du 24 avril 2012 du ministre en charge de l'environnement précisant les dimensions (format A2) et couleur (jaune) des affiches à apposer par le pétitionnaire sur les lieux du projet.

### *2-3 : Composition du dossier d'enquête*

Le dossier complet du PLU version papier et version numérique peut être consulté à l'accueil de la mairie.

Le dossier d'enquête mis à disposition directe du public comporte :

1 chemise qui contient :

1 - Les arrêtés et délibérations :

- La décision n° E18000132/59 du Président du Tribunal Administratif de Lille désignant le commissaire enquêteur ;
- L'arrêté de Monsieur le Maire d'AUBIGNY AU BAC n° 2018/09/80 du 27 Septembre 2018 fixant les modalités de l'enquête.

2 - Le registre physique d'enquête.

3 - Le dossier et plans de l'élaboration :

- Rapport de présentation (393pages) qui reprend les objets de l'élaboration avec plans et commentaires ;
- Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) (16pages) ;
- Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) (24pages) ;
- Règlements de zonage (81pages) avec plan de zonage ;
- Un dossier d'annexes (189pages) ;
- Projet de reconversion de la friche en entrée de village(21pages) ;
- Rapport annuel des eaux du nord délégataire en matière de distribution et assainissement (215pages) avec plan de réseaux ;
- Plan de réseau protection incendie (SDIS) ;
- Plan de réseau gaz (GRDF) ;
- Plan des servitudes diverses (DDTM) ;
- Plan infrastructures, inventaire des zones humides, patrimoine naturel et SRCE ;
- Avis des PPA ;
- Avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) signifiant que le PLU concerné n'est pas soumis à évaluation environnementale

Le même dossier a été mis en ligne sur le site de la Commune d'AUBIGNY AU BAC à l'adresse : <https://www.aubignyaubac.fr> , rubrique urbanisme.

### *2-4 : Registre d'enquête et clôture d'enquête*

Un registre d'enquête comportant 32 pages dont les pages 2 à 20 permettent de consigner les observations, dûment signé et paraphé par le commissaire enquêteur, a été ouvert pour l'enquête et a été tenu à disposition du public pendant toute la durée de l'enquête.

Le registre d'enquête a été clos à la fin de la période d'enquête le Vendredi 16 Novembre 2018 à 16h30 par le commissaire enquêteur en mairie d'AUBIGNY AU BAC.

### *2-5 : Climat général de l'enquête*

Les permanences se sont tenues aux jours et heures conformément à l'arrêté d'organisation de l'enquête. L'accès aux permanences en Mairie d'AUBIGNY AU BAC était parfaitement balisé (Pièce jointe n°15) et un accès aux PMR a été prévu sur les lieux.

L'enquête s'est déroulée dans une grande indifférence. Personne ne s'est exprimé sur le registre



## Chapitre 3 : Compte rendu de la contribution publique

### 3-1 Généralités

La contribution publique pouvait être apportée par les personnes qui le souhaitent :

- ▲ lors d'une visite en mairie aux heures d'ouverture spécifiée dans l'avis en portant leur contribution sur le registre tenu à leur disposition ;
- ▲ par une entrevue avec le commissaire enquêteur et en renseignant le registre ;
- ▲ par courrier adressé au commissaire enquêteur à la mairie d'AUBIGNY AU BAC ou sur le site informatique prévu à cet effet.

### 3-2 au cours des permanences ou envoi adressé au commissaire enquêteur

Lors des permanences, du Lundi 15 Octobre 2018, du Samedi 10 Novembre 2018 et Vendredi 16 Novembre 2018, personne ne s'est présentée en mairie et le registre de la mairie d'AUBIGNY AU BAC ne comporte aucune remarque du public. Aucun courrier n'a été déposé ou envoyé en mairie à l'intention du Commissaire Enquêteur.

### 3-3 sur le registre d'enquête

Aucune autre observation n'a été portée au registre d'enquête en dehors des permanences. Aucune observation ne figurant sur le registre, il n'a pas été rédigé de procès-verbal de synthèse des observations du public

### 3-4 Avis des personnes publiques associées

Des personnes publiques associées consultées :

- Le SCOT du Grand Douaisis, avec 3 incompatibilités mineures sur les sujets de transport des marchandises, activités commerciales et entrées de ville, émet un avis favorable ;
- La Communauté d'Agglomération du Douaisis propose des modifications mineures concernant le PLH, l'assainissement et le règlement et zonage de la zone N ;
- Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers de la DDTM émet un avis défavorable sur la consommation des espaces agricoles, le STECAL NL, le STECAL Nh et la zone Nh, et avis favorable concernant le STECAL Nc du camping municipal, la zonz A et la zone NL ;
- La Chambre d'Agriculture émet un avis défavorable justifié par la consommation foncière, l'absence de document de diagnostic agricole et souhaite une urbanisation prioritaire de la friche en entrée de ville ;
- Le Département du Nord, outres les remarques sur les infrastructures de transport, recommande la nécessité de spécifier l'infiltration des eaux pluviales à la parcelle et faire figurer aux annexes les schémas d'écoulement ;
- Le service études, planification et aménagement territorial de la DDTM, émettant avis de l'état demande une maîtrise des HLL, une conformité avec les dispositions législatives (loi ALUR, loi LAAAF), une bonne gestion des bords de la Sensée, de l'impact environnemental, de la zone à urbaniser 1AUc, de la base de loisirs LOISIPARC, entrées de ville et prise en compte des risques ;
- La TRAPIL relève une erreur à corriger au tableau des servitudes ;



- La SNCF n'est pas opposée à ce projet d'élaboration du PLU qui doit s'entendre sans impact sur l'activité ferroviaire en général ;
- Le Syndicat Mixte des Transports du Douaisis (SMTD), outre quelques recommandations mineures ne remet pas en cause la qualité du projet.

### **3-5 Résultat du dépouillement des avis reçus**

Pas de remarques ou avis de la population.

## **Chapitre 4 : Conclusion du rapport**

L'enquête s'est déroulée conformément à l'arrêté d'organisation et conduite par le commissaire enquêteur titulaire. Les personnes ont pu avoir accès aux registres d'enquête pendant toute la durée de l'enquête aux heures d'ouverture de la Mairie.

Le commissaire enquêteur a disposé sur le site, d'une salle pour accueillir le public qui y était dirigé par le service d'accueil de la Mairie et s'entretenir sans perturbation avec les personnes qui auraient souhaité le rencontrer.

Les mesures de publicité réglementaire ont été parfaitement respectées.

L'absence de personnes venu porter des observations peut certainement s'expliquer par l'absence d'intérêt pour cette élaboration de PLU, qui ne faisaient pas, à priori, grief vis à vis d'intérêts privés.

Le 12 Décembre 2018  
Le commissaire enquêteur

François-Antoine DEBSKI





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT de DOUAI

VILLE D'AUBIGNY AU BAC



## CONCLUSIONS ET AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

ELABORATION DU PLAN LOCAL  
D'URBANISME DE LA  
COMMUNE D'AUBIGNY AU BAC

Siège de l'enquête :

Mairie d'AUBIGNY AU BAC  
1 Place du Général de Gaulle  
59 265 AUBIGNY AU BAC

Enquête publique du Lundi 15  
Octobre au Vendredi 16  
Novembre 2018 inclus

Décision du Président du Tribunal  
Administratif de Lille :  
n° E189000132/59 du 17/09/2018

Arrêté du Maire de la commune  
d'AUBIGNY AU BAC : n°2018/09/80 du  
27 Septembre 2018

Commissaire enquêteur :  
François DEBSKI

### Sommaire :

- - 1 Cadre général
- - 2 Déroulement de l'enquête
- - 3 Conclusions du commissaire enquêteur
- - 4 Avis du commissaire enquêteur

## 1 - Cadre général de l'enquête

La ville d'AUBIGNY AU BAC disposait d'un POS que le Conseil Municipal de la commune d'AUBIGNY AU BAC a décidé de transformer en PLU. Son élaboration a été prescrite par délibération du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> Aout 2015 (Pièce jointe n°1) modifiée par celle du 28 Novembre 2015 (Pièce jointe n°2) et complétée par celle du 4 Novembre 2016 délibérant sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). (Pièce jointe n°3)

Il a été arrêté par délibération du Conseil Municipal en date du 25 Mai 2015. (Pièce jointe n°4)

C'est cette élaboration qui fait l'objet de l'enquête qui s'est déroulée pendant 33 jours du Lundi 15 Octobre 2018 (date d'ouverture de l'enquête) au vendredi 16 Novembre 2018 inclus, et par conséquence du rapport et des présentes conclusions et avis du commissaire enquêteur.

## 2 – Organisation de l'enquête

Par décision n°E18000132/59 en date du 17 Septembre 2018 le Président du Tribunal Administratif de Lille a désigné Mr François-Antoine DEBSKI commissaire enquêteur titulaire pour cette enquête publique d'élaboration du PLU de la ville d'AUBIGNY AU BAC

L'enquête s'est déroulée conformément à l'arrêté n° 2018/09/80 du 27 Septembre 2018 de Monsieur le Maire de la ville d'AUBIGNY AU BAC, du Lundi 15 Novembre 2018 au Vendredi 16 Novembre 2018 avec pour siège la mairie d'AUBIGNY AU BAC. Elle s'est déroulée sans incident.

L'enquête a été clôturée le Vendredi 16 Novembre 2018 à 16h30 à la mairie d'AUBIGNY AU BAC par le commissaire enquêteur.

## 3 – Conclusions du commissaire enquêteur

### *3-1 Conclusions partielles relatives à l'étude du dossier*

L'élaboration de ce PLU permettra à la commune d'AUBIGNY AU BAC de se doter d'un outil de développement urbain conforme aux textes actuels et aux prescriptions des organismes de rang supérieur.

### *3-2 Conclusions partielles relatives à la contribution publique*

Les personnes publiques associées, dument consultées ont émis des avis généralement favorables à l'élaboration de ce PLU avec cependant des remarques sur certains contenus pour lesquels une modification était nécessaire.

Il n'y a eu aucune observation de la part du public tant sur le registre d'enquête que par courrier ou mails à l'adresse du commissaire enquêteur.

Cette absence d'avis et d'observations peut trouver une explication par le fait que cette élaboration du PLU :

- N'entre pas en conflit avec tout autre document d'ordre supérieur ;
- N'a pas d'impact sur des intérêts particuliers.

### 3-3 Conclusion générale

Les éléments issus de l'étude du dossier, les éléments complémentaires recueillis auprès de monsieur le Directeur Général des Services de la ville d'AUBIGNY AU BAC, les avis des PPA, l'absence d'avis du public me permettent de donner un avis favorable à l'élaboration du PLU de la ville d'AUBIGNY AU BAC.

## 4 – Avis du commissaire enquêteur

Vu :

- Le code de l'urbanisme, articles L.123-1 à L 123-20 et R.123-1 à R.123-5 relatifs à la procédure d'élaboration des plans locaux d'urbanisme.
- Le code de l'environnement, articles L 123-1 à L 123-20 et R 123-1 à R 123-25 relatifs aux enquêtes publiques relatives aux opérations susceptibles d'affecter l'environnement.
- L'arrêté n°2018/09/80 de Monsieur le Maire de la commune d'AUBIGNY AU BAC en date du 27 Septembre 2018 fixant les modalités de l'enquête.

Attendu :

- Que cette élaboration a pour but d'équiper la commune d'un outil d'urbanisme conforme aux textes actuels.

Considérant que :

- L'élaboration, rendue obligatoire par les textes actuels, du PLU sus citée a une portée majeure sur la vie urbanistique de la commune ;
- Les personnes publiques associées invités à s'exprimer durant l'enquête n'ont pas émis d'avis pouvant être considérés comme étant une opposition à la procédure d'élaboration ;
- Cette modification n'a pas d'impact négatif sur des intérêts particuliers en l'absence d'avis du public.

## J'émet un avis favorable sans réserve

à l'élaboration du PLU de la ville d'AUBIGNY AU BAC *avec pour recommandation la bonne exécution des prescriptions des PPA.*

Le 12 Décembre 2018 à AUBIGNY au BAC  
Le Commissaire enquêteur

François-Antoine DEBSKI